



## AVIS DE COURSE

Nom de la compétition : **COUPE Des Tas de Pois** – Grade : **5B**

Dates complètes : **8 octobre 2017** – Lieu : **Brest**  
**Grade :5B**

### **1. REGLES**

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.5 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

### **2. PUBLICITE**

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la **FF Voile**, les bateaux **peuvent** être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

### **3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**

- 3.1 La régata est ouverte : **A TOUS LES BATEAUX HN –OSIRIS c'est-à-dire LES CLASSES A – B – C – D – E – F – G – L – R1 – R2 – R3 – R4 Solitaire et équipage**

- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
  - le certificat de jauge ou de conformité
  - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
  - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs

### **4. DROITS A PAYER**

Les droits requis sont les suivants : **20 Euros**

### **5. PROGRAMME**

- 5.1 Confirmation d'inscription :

**IL EST OBLIGATOIRE DE REALISER LES PRE-INSCRIPTIONS PAR INTERNET ([gci-brest.chez-alice.fr](http://gci-brest.chez-alice.fr)) LE FORMULAIRE EST EN LIGNE**

5.2 Jauge et contrôles : **Sans Objet**

5.3 Jour de course :

| <i>Date</i>     | <i>Heure du 1<sup>er</sup> signal d'avertissement</i> |
|-----------------|---|
| <b>08/10/17</b> | <b>11h00</b>  |

5.4 Le dernier jour de la régates, aucun signal d'avertissement ne sera donné après **16h00**.

## **6. INSTRUCTIONS DE COURSE**

**Les IC & Annexes seront disponibles lors de la confirmation des inscriptions au bureau de l'USAM Voile le vendredi 7 octobre et le samedi 8 octobre de 10h00 à 12h00 et de 13H30 à 17h00.**

## **7. LES PARCOURS**

7.1 **Les parcours seront de type construit et ou côtier**

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE

## **8. CLASSEMENT**

**1 course doit être Courue pour valider l'épreuve**

## **11. COMMUNICATION RADIO V.H.F 72**

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

## **12. PRIX**

**Les résultats seront proclamés, le 8/10/2016 Salle cormorandière.  
ENTRE 18h30 et 20h00**

## **13. DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).